

Que faut-il comprendre ?

Autor(en): **R.Ms.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **82 (1955)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de rustiques sculptures, d'initiales et du millésime 1771, utilisé depuis presque deux siècles par des générations de dames Borloz en leur chalet de Huémoz.

Profitions de cette dernière chronique de 1954 pour remercier tous nos donateurs, et pour souhaiter bonne et heureuse année à tous nos amis, actuels et prochains. *J. Chevalley.*

A travers livres, revues et journaux...

Que faut-il comprendre ?

Annonçant, dans un éditorial, le lancement d'une nouvelle rubrique consacrée au « Pays romand », la *Gazette de Lausanne*, supplément littéraire, écrit :

« Nous espérons ainsi pouvoir secouer un peu le poids de nos origines (c'est nous qui soulignons. — Réd.) et la fatalité de notre pays. Une légende s'est faite de la stérilité créatrice du Romand.

» Il ne tient qu'à nous de la détruire... ! »

Qu'est-ce à dire ? que le Romand, pour devenir « créateur », se doit de renoncer à ses origines ?

N'est-ce point, au contraire, parce que nous n'avons que *trop secoué leur poids*, pour imiter nos voisins d'outre-Jura, et mis au ban des études scolaires notre vieux langage et ses juteux provincialismes petits-fils du latin, que notre style est devenu si pauvre, si bas en couleurs, si pétri de lieux communs ?

C'est pour avoir renoncé à être authentiquement nous-mêmes que nous ne sommes plus ou que, si nous sommes encore, personne ne veut y croire. *R. Ms.*

Résultats du concours de novembre

En principe — répétons-le — la « grille originale » fait foi !

La définition 2 du 8 vertical portait : *nom* ; on pouvait hésiter entre *Te* et *Tu*.

C'est *Te* qui avait été choisi par l'auteur de la « grille ».

Aussi avons-nous compté pour justes les envois portant *Te* ou signalant, à la fois, *Te* et *Tu*.

Pour « en impose », un concurrent a mis « *Musc* » au lieu de « *Fisc* ». Quelle féminine beauté a pu « *lui en imposer* » à ce point par la « substance très odorante » que, dans l'ordre animal, portent plus particulièrement les mâles.

Bravo pour le quatrain de Mme Matter-Estoppey. Le voici :

*Pour d'autres mots-croisés, il faut un
[dictionnaire,
Un manuel-atlas, un lexique, un glossaire.
Mais, pour ceux du Conteur, tous ces livres
[sont vains :*

Car il suffit d'avoir un peu d'esprit... devin !

Chère Mme Barraud, non, évidemment, la définition « Boîte à musique » ne pouvait pas faire *are* dans le mots-croisés d'octobre, mais T.S.F. (2 du 12 vertical). En revanche, « sommes pour les Anglais » pouvait très bien faire *are*. You are, nous sommes ! (1 horizontal).

A tous, chers concurrents, *Bonne et Heureuse Année* et que l'« esprit... devin » dont parle Mme Matter vous soit échu en partage pour résoudre nos prochaines « grilles ».

Voici, après tirage au sort, les noms des gagnants :

M. H. Coinchon, Avenches.

Mme Aeschlimann, Berne.

M. Pierre Kissling, La Conversion.

M. H. Jaton, Baugy sur Clarens.

M. Alfred Despland, Château-d'Oex.

Mme P. Collet, Pully.

M. P. Delacrausaz, Lausanne.

M. Albert Chessex, Lausanne.

Mme Marcel Dutoit, Yvonand.

Mme Gabrielle Oguey, Lausanne.

Mme Marie Chevalley, Lausanne.

Nemo, Moudon.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 décembre 1954, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.